

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00447**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 17 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221006-D20220044710

Date de mise en ligne : 17 octobre 2022

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,  
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Denis BARRIOL

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Cyrille BONNEFOY, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG font l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées le 21 novembre 2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement. Ces conventions définissent les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Les 2 PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention des PIG en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 13 projets sur les communes de Châteauneuf, Saint-Héand, Rive-de-Gier, L'Horme, Roche-la-Molière, Sorbiers, La Talaudière, Saint-Martin-La-Plaine, Firminy, Saint-Genest-Lerpt et Saint-Etienne.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 32 000 € pour un montant global de travaux de 489 189 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires.

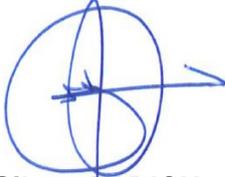
Les bénéficiaires de la prime « énergie » et « accession » pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les projets présentés au titre des deux programmes d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 32 000 €,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat de l'exercice 2022 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

Le Président,



**Gaël PERDRIAU**

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL  
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 11 mai 2017 définies dans les conventions partenariales des Programmes d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants

Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Eco-Prime	2022.PIG.087	Monsieur Lucien ALLIGIER	CHATEAUNEUF	26 580 €	10 803 €	1 000 €	40 % Classe : F
Eco-Prime	2022.PIG.088	Mme Gabrielle BEAL	SAINT-HEAND	32 248 €	18 000 €	1 000 €	42 % Classe : F
Eco-Prime	2022.PIG.089	M. et Mme CHERIFI	RIVE-DE-GIER	30 024 €	17 500 €	1 000 €	43 % Classe : D
Eco-Prime	2022.PIG.090	M. et Mme FOURNET	L'HORME	18 220 €	7 877 €	1 000 €	68 % Classe : E
Eco-Prime	2022.PIG.091	M. L'Hadi KERNOU	ROCHE-LA-MOLIERE	19 736 €	11 745 €	1 000 €	50 % Classe : C
Eco-Prime	2022.PIG.092	Mme Josette MATHEVON	SORBIERS	25 216 €	16 630 €	1 000 €	68 % Classe : E
Eco-Prime	2022.PIG.093	M. et Mme BARD	SAINT-ETIENNE	34 709 €	18 000 €	1 000 €	48 % Classe : D
Eco-Prime	2022.PIG.094	Mme Laurence MOLINARI	LA TALAUDIÈRE	38 225 €	18 000 €	1 000 €	44 % Classe : G
Eco-Prime	2022.PIG.095	Mme Isabelle SAILLANT	SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	19 956 €	10 480 €	1 000 €	40 % Classe : F
Eco-Prime	2022.PIG.096	Mme Floriane CHAUVIN	FIRMINY	5 613 €	1 962 €	1 000 €	41 % Classe : C
Accession à la propriété	2022.PIG.097	M. et Mme EL HADDAD	SAINT-ETIENNE	47 631 €	16 500 €	8 000 €	56 % Classe : D
Accession à la propriété	2022.PIG.098	M. et Mme FULCHIRON	SAINT-GENEST-LERPT	87 031 €		6 000 €	82 % Classe : C
Accession à la propriété	2022.PIG.099	M. et Mme KENNOUCHE	SAINT-ETIENNE	104 000 €		8 000 €	50 % Classe : C
<b>TOTAL</b>				489 189 €	147 497 €	32 000 €	